



Un avocat a-t-il le droit ??

Par **patjo**, le **30/03/2010** à **11:02**

Bonjour,

Après mon deuxième rendez-vous chez mon avocat nous avons parlé de la convention d'honoraire et celui-ci me dit que nous partons pour les honoraires de diligence sur une base de 150€ HT et que sur les honoraires complémentaires sur une base de 15% sur la somme que sera au-dessus de 120 000€ donc après un bref calcul en moyenne cela fait 169.6€ TT X30 h = 5088 , une base également de 200 000€ sur mes biens donc en résumé cela revient à dire que mon divorce va me revenir à 5088€+12 000€= 17088 € OUF !!!cela est-il normal ??? 17088€ pour divorcer !!! et de plus étant dans une situation financière très difficile j'avais obtenue L'aide juridictionnelle a laquelle il me demande de renoncer es-ce bien normale tout ça ??

Merci pour votre réponse rapide car je dois lui retransmettre ma convention signée dans les plus brefs délais